



Fimalac

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS
DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 31 octobre 2014, le nombre total de droits de vote théoriques était de 52 169 988, le nombre de droits de vote exerçables était de 49 852 476 et le nombre d'actions composant le capital était de 28 830 000.